

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUIN 2014

**DELIBERATION N° DEL053-14**

L'an deux mille quatorze, le 16 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 juin 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARÈS en date du 13/06/14)  
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 13/06/14)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS en date du 16/06/14)

**Absents excusés :**

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Voeu contre le grand Traité Transatlantique (Trans-Atlantic Free Trade Agreement – TAFTA).**

Depuis le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « *harmonisées* » provoquant ainsi une libéralisation maximal des échanges, de la circulation des capitaux tout en protégeant de manière démesurée les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels.

Cette libéralisation réglementaire ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays notamment dans des domaines divers : sécurité alimentaire, environnement, emploi, santé, retraite, libertés, ...

Les élus du conseil municipal de Gières refusant, tout affaiblissement du cadre national dans tous ces domaines :

- manifestent leur opposition à ce traité
- demandent au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :
  - La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations de ce traité qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
  - L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
  - L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 24 voix pour, 4 abstentions et 1 contre.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.